



REXEL

un monde d'énergie



**Etats financiers consolidés  
intermédiaires au 30 septembre 2017**



Société anonyme  
au capital social de 1 516 715 885 euros  
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002  
75017 Paris - France  
479 973 513 R.C.S. Paris

# États financiers consolidés Intermédiaires résumés au 30 septembre 2017 (non audités)

# SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé (non audité).....	2
Résultat global consolidé (non audité) .....	3
Bilan consolidé (non audité) .....	4
Tableau des flux de trésorerie consolidé (non audité) .....	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés (non audité) .....	6
Notes annexes aux états financiers consolidés .....	7
1.   Informations générales .....	7
2.   Evénements significatifs de la période close le 30 septembre 2017.....	7
3.   Principales méthodes comptables.....	7
4.   Information sectorielle .....	10
5.   Frais administratifs et commerciaux.....	11
6.   Autres produits et autres charges.....	12
7.   Dépréciation du <i>goodwill</i> .....	12
8.   Charges financières nettes.....	13
9.   Impôt sur les bénéfices.....	13
10.   Dividendes .....	13
11.   Résultats par action .....	14
12.   Paiements fondés sur des actions.....	14
13.   Avantages du personnel .....	15
14.   Endettement financier.....	16
15.   Juste valeur des instruments financiers .....	20
16.   Saisonnalité .....	20
17.   Litiges et autres passifs eventuels.....	20
18.   Evènements postérieurs à la période de reporting.....	20

## Compte de résultat consolidé (non audité)

(en millions d'euros)	Note	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
		2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	4	3 238,8	3 193,9	9 904,7	9 704,4
Coût des ventes		(2 453,4)	(2 434,0)	(7 478,0)	(7 364,9)
<b>Marge brute</b>		<b>785,4</b>	<b>760,0</b>	<b>2 426,7</b>	<b>2 339,5</b>
Frais administratifs et commerciaux	5	(650,2)	(639,6)	(2 009,2)	(1 967,5)
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>		<b>135,2</b>	<b>120,4</b>	<b>417,5</b>	<b>372,1</b>
Autres produits	6	0,3	0,5	4,3	2,0
Autres charges	6	(6,8)	(13,4)	(60,7)	(46,9)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>128,6</b>	<b>107,4</b>	<b>361,1</b>	<b>327,1</b>
Produits financiers		0,2	0,3	1,0	1,4
Coût de l'endettement financier		(21,6)	(24,0)	(68,3)	(80,5)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement		-	(7,1)	(6,3)	(17,1)
Autres charges financières		(6,1)	(6,4)	(17,2)	(17,9)
<b>Charges financières (nettes)</b>	8	<b>(27,5)</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(90,8)</b>	<b>(114,1)</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>101,1</b>	<b>70,2</b>	<b>270,2</b>	<b>213,0</b>
Impôt sur le résultat	9	(34,0)	(32,7)	(106,7)	(79,7)
<b>Résultat net</b>		<b>67,1</b>	<b>37,6</b>	<b>163,6</b>	<b>133,4</b>
<b>Dont attribuable :</b>					
aux actionnaires de la société mère		66,5	38,5	164,6	134,5
aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,7	(0,8)	(1,0)	(1,1)
<b>Résultat net par action :</b>					
Résultat de base par action (en euros)	11	0,22	0,13	0,54	0,45
Résultat dilué par action (en euros)	11	0,22	0,13	0,54	0,45

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Résultat global consolidé (non audité)

	Note	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
		2017	2016	2017	2016
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Résultat net</b>		<b>67,1</b>	<b>37,6</b>	<b>163,6</b>	<b>133,4</b>
<b>Eléments destinés à être reclassés en compte de résultat</b>					
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger		17,8	2,1	37,8	12,9
Effet d'impôt		(6,1)	(0,7)	(13,0)	(4,4)
<b>Sous-total</b>		<b>11,7</b>	<b>1,4</b>	<b>24,8</b>	<b>8,5</b>
Ecarts de conversion		(57,0)	(19,8)	(210,4)	(57,2)
Effet d'impôt		9,3	1,1	30,4	4,4
<b>Sous-total</b>		<b>(47,7)</b>	<b>(18,7)</b>	<b>(180,0)</b>	<b>(52,8)</b>
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie		2,0	2,1	2,9	(1,0)
Effet d'impôt		(0,7)	(0,7)	(1,0)	0,4
<b>Sous-total</b>		<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>(0,7)</b>
<b>Eléments non reclassables en compte de résultat</b>					
Gains / (pertes) actuariels(-les) sur engagements de retraite et avantages assimilés	13	9,4	(57,3)	(7,0)	(110,7)
Effet d'impôt		(4,8)	0,5	(4,7)	10,2
<b>Sous-total</b>		<b>4,6</b>	<b>(56,8)</b>	<b>(11,6)</b>	<b>(100,5)</b>
<b>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt</b>					
		<b>(30,1)</b>	<b>(72,7)</b>	<b>(165,0)</b>	<b>(145,5)</b>
<b>Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>					
		<b>37,0</b>	<b>(35,2)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(12,2)</b>
<b>Dont attribuable :</b>					
<i>aux actionnaires de la société mère</i>		36,6	(34,2)	0,3	(10,6)
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		0,4	(1,0)	(1,7)	(1,6)

**Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.**

## Bilan consolidé (non audité)

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>Au 30 septembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
<b>Actifs</b>			
<i>Goodwill</i>		4 097,8	4 300,2
Immobilisations incorporelles		1 062,8	1 109,5
Immobilisations corporelles		269,8	282,4
Actifs financiers non courants		39,0	41,8
Actifs d'impôt différé		91,5	128,4
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 561,0</b>	<b>5 862,3</b>
Stocks		1 589,8	1 579,3
Créances clients		2 264,8	2 187,3
Créances d'impôt courant		18,8	23,5
Autres actifs		516,2	489,6
Actifs destinés à être cédés		-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>14.1</b>	396,6	619,3
<b>Total des actifs courants</b>		<b>4 786,2</b>	<b>4 899,3</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>10 347,2</b>	<b>10 761,6</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 516,7	1 514,5
Prime d'émission		1 568,5	1 561,2
Réserves		1 176,6	1 302,4
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>		<b>4 261,9</b>	<b>4 378,1</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		3,4	5,2
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 265,3</b>	<b>4 383,3</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes financières non courantes	<b>14.1</b>	2 113,7	2 195,1
Provisions pour retraites et avantages assimilés		328,6	338,5
Passifs d'impôt différé		198,8	240,0
Provisions et autres passifs non courants		55,8	84,8
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 696,9</b>	<b>2 858,3</b>
Dettes financières courantes	<b>14.1</b>	653,1	603,6
Intérêts courus	<b>14.1</b>	17,0	6,3
Dettes fournisseurs		2 017,1	2 179,0
Dettes d'impôt exigible		27,4	37,5
Autres dettes		670,4	693,5
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 385,0</b>	<b>3 519,9</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>6 081,8</b>	<b>6 378,3</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>10 347,2</b>	<b>10 761,6</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.*

## Tableau des flux de trésorerie consolidé (non audité)

	Note	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
		2017	2016	2017	2016
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>					
Résultat opérationnel		128,6	107,4	361,1	327,1
Amortissements et dépréciations et mises au rebut d'actifs	5 - 6	28,9	28,6	112,7	85,2
Avantages du personnel		(3,2)	(5,9)	(14,4)	(18,9)
Variation des autres provisions		(2,9)	(3,4)	(17,8)	(1,1)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		2,5	3,7	9,1	12,4
Intérêts payés		(25,5)	(28,5)	(77,3)	(92,0)
Impôt payé		(27,8)	(12,1)	(91,3)	(46,4)
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>100,6</b>	<b>89,7</b>	<b>282,1</b>	<b>266,3</b>
Variation des stocks		(36,0)	(16,8)	(92,8)	(1,3)
Variation des créances clients		4,3	14,5	(171,1)	(150,8)
Variation des dettes fournisseurs		(25,0)	(87,8)	(91,5)	(121,6)
Variations des autres créances et autres dettes		23,4	14,4	1,8	(26,5)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(33,3)</b>	<b>(75,8)</b>	<b>(353,5)</b>	<b>(300,2)</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>67,4</b>	<b>14,0</b>	<b>(71,5)</b>	<b>(33,9)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(25,7)	(28,1)	(80,0)	(90,9)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,1	4,9	2,5	10,8
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-	(2,5)	-	(94,0)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	0,0	0,1	3,6	1,8
Variation des placements à long terme		(2,8)	(2,0)	(2,1)	(1,5)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>(27,4)</b>	<b>(27,5)</b>	<b>(76,1)</b>	<b>(173,8)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>					
Augmentation de capital		-	-	0,5	-
Contribution reçue des intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-	-	0,1
Ventes / (Achats) d'actions propres		2,4	1,7	1,4	1,4
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions	14.2	-	-	295,8	643,4
Remboursement d'emprunts obligataires	14.2	-	-	(302,3)	(675,0)
Résiliation de swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture de juste valeur		-	-	0,5	5,8
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	14.2	29,8	26,1	109,8	42,5
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	14.2	(18,9)	(9,4)	(78,4)	(61,9)
Variation des dettes au titre des contrats de location-financement	14.2	(1,0)	(0,9)	(3,5)	(1,9)
Dividendes payés		(120,8)	(120,3)	(120,8)	(120,3)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>(108,5)</b>	<b>(102,8)</b>	<b>(97,0)</b>	<b>(166,0)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(68,5)</b>	<b>(116,3)</b>	<b>(244,6)</b>	<b>(373,7)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		459,0	535,1	619,3	804,8
Effet de la variation des taux de change		6,0	(8,2)	21,9	(23,5)
Trésorerie reclassée en actifs destinés à être cédés		-	-	-	2,9
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>396,6</b>	<b>410,6</b>	<b>396,6</b>	<b>410,6</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés (non audité)

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Réserve de couverture des flux de trésorerie futurs	Revalorisation de la dette nette de pension	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Note</b>									
<b>Pour la période close le 30 septembre 2016</b>									
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>1 509,4</b>	<b>1 680,5</b>	<b>1 154,4</b>	<b>160,6</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(159,1)</b>	<b>4 343,9</b>	<b>9,0</b>	<b>4 352,9</b>
Résultat net	-	-	134,5	-	-	-	134,5	(1,1)	133,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(43,8)	(0,7)	(100,5)	(145,0)	(0,5)	(145,5)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134,5</b>	<b>(43,8)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(100,5)</b>	<b>(10,6)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(12,2)</b>
Distribution de dividendes en numéraire	-	(120,3)	-	-	-	-	(120,3)	-	(120,3)
Augmentation de capital	2,0	(2,4)	0,5	-	-	-	0,1	-	0,1
Paiements fondés sur des actions	-	-	6,9	-	-	-	6,9	-	6,9
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	1,1	-	-	-	1,1	-	1,1
<b>Au 30 septembre 2016</b>	<b>1 511,4</b>	<b>1 557,8</b>	<b>1 297,4</b>	<b>116,8</b>	<b>(2,6)</b>	<b>(259,6)</b>	<b>4 221,2</b>	<b>7,4</b>	<b>4 228,6</b>
<b>Pour la période close le 30 septembre 2017</b>									
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>1 514,5</b>	<b>1 561,2</b>	<b>1 303,1</b>	<b>185,5</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(185,6)</b>	<b>4 378,1</b>	<b>5,2</b>	<b>4 383,3</b>
Résultat net	-	-	164,6	-	-	-	164,6	(1,0)	163,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(154,5)	1,9	(11,6)	(164,3)	(0,7)	(165,0)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164,6</b>	<b>(154,5)</b>	<b>1,9</b>	<b>(11,6)</b>	<b>0,3</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(1,4)</b>
Distribution de dividendes en numéraire	-	-	(120,8)	-	-	-	(120,8)	-	(120,8)
Augmentation de capital	2,2	7,4	(9,0)	-	-	-	0,5	-	0,5
Paiements fondés sur des actions	-	-	2,2	-	-	-	2,2	-	2,2
Cessions / (achats) d'actions propres	-	-	1,4	-	-	-	1,4	-	1,4
<b>Au 30 septembre 2017</b>	<b>1 516,7</b>	<b>1 568,5</b>	<b>1 341,5</b>	<b>31,0</b>	<b>1,2</b>	<b>(197,2)</b>	<b>4 261,8</b>	<b>3,4</b>	<b>4 265,3</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Notes annexes

### 1. | INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, de l'industrie et des services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Australie, Nouvelle-Zélande et en Chine).

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017 et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 octobre 2017.

### 2. | EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2017

En février 2017, Rexel a émis un emprunt obligataire de 300 millions d'euros au taux de 2,625% à échéance 2024 (voir note 14.1.1). Cette émission a permis de rembourser en juin 2017 le solde des obligations de 500 millions de dollars américains à échéance 2020 émises au taux de 5,25% pour un montant de 330 millions de dollars américains.

### 3. | PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2017 (désignés ci-après comme « les états financiers résumés ») ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces états financiers résumés sont également conformes aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables au 30 septembre 2017. En particulier, les états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. En application de celle-ci, seule une sélection de notes explicatives est incluse dans les présents états financiers résumés. Ces notes doivent être lues en complément des états financiers consolidés du Groupe établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et inclus dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2017 sous le numéro D.17-0272.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

#### 3.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers résumés au 30 septembre 2017 sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Ils sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2016 et décrits dans les notes aux états financiers consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, exceptions faites des nouvelles normes et interprétations présentées en note 3.2.1.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

### **3.2.1 | Changements de méthodes - amendements des normes IFRS**

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les nouveaux amendements suivants tels qu'approuvés par l'Union européenne. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe :

- Dans le cadre de sa réflexion globale sur la présentation des états financiers, l'IASB a publié en janvier 2016 des amendements à IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », qui imposent à une entité de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations monétaires et non monétaires des dettes financières.
- Les amendements à l'IAS 12 « Impôt sur le résultat : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », publiés par l'IASB le 19 janvier 2016, visent à clarifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur et les règles de reconnaissance des actifs d'impôts différés sur les pertes latentes.

### **3.2.2 | Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union européenne**

Les normes suivantes, publiées par l'IASB, ont été approuvées en 2016 par l'Union européenne mais ne sont pas encore applicables :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers. La nouvelle norme est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. L'application rétrospective est requise sauf pour la comptabilité de couverture, dont l'application est prospective. Le Groupe a décidé de ne pas anticiper l'application de cette norme.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs au bilan ou dans les capitaux propres suite à l'application des principes de classification et d'évaluation prévus par la norme IFRS 9.

Sur la comptabilité de couverture, le Groupe estime que toutes les relations de couvertures actuellement qualifiées d'efficaces resteront qualifiées de relations de couverture suite à l'application de la norme IFRS 9. Comme la norme IFRS 9 ne modifie pas le mode de comptabilisation des couvertures efficaces, le Groupe ne s'attend pas à des impacts significatifs à la suite de l'application d'IFRS 9.

En ce qui concerne le nouveau modèle de dépréciation des créances clients, le Groupe a prévu d'appliquer la méthode simplifiée et d'enregistrer la perte attendue sur l'ensemble des créances clients. Il en résulte un complément de dépréciation qui affectera les capitaux propres. Actuellement, le groupe ne déprécie pas les créances non échues ou dont l'échéance n'est pas dépassée depuis plus de 30 jours. Une évaluation détaillée pour déterminer le montant de la provision pour dépréciation selon la nouvelle méthode est en cours, mais le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif.

- La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », prévoit que le chiffre d'affaires sera reconnu pour le montant qui reflète les encaissements que la société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services. La nouvelle norme est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une application anticipée est autorisée, toutefois, le Groupe a décidé de ne pas l'appliquer par anticipation.

Le Groupe exerce son activité dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique et reconnaît actuellement le chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, ce qui est généralement le cas lorsque la livraison ou l'expédition a eu lieu. Dès lors que les ventes de matériel électrique représentent en général la seule obligation de performance prévue par IFRS 15, le chiffre d'affaires sera reconnu, dans la plupart des cas, au moment où le contrôle des marchandises sera transféré à l'acheteur, en l'occurrence lorsque la livraison ou l'expédition sera effective. L'évaluation détaillée des effets de l'adoption de cette nouvelle norme est en cours. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

### **3.2.3 | Normes et interprétations publiées par l'IASB et par le Comité d'Interprétation des normes internationales d'Information Financière (IFRIC) et non encore approuvées par l'Union européenne**

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore approuvées par l'Union européenne. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse :

- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme représente une évolution majeure dans la comptabilisation des contrats de location et prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. A la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur constate une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers et un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Pendant cette durée, il doit présenter séparément la charge d'intérêts relative à la dette de loyers de la charge d'amortissement du droit d'utilisation. Si un événement particulier survient (i.e. révision de la durée du contrat, changement des loyers variables basés sur un taux ou un index), le preneur doit réévaluer la dette en contrepartie du droit d'utilisation constaté à l'actif. IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorise les preneurs à choisir entre la méthode rétrospective et l'approche rétrospective simplifiée. Cette nouvelle norme devrait avoir un impact sur la situation financière de Rexel et sa performance dès lors que le Groupe a conclu des contrats de location pour la plupart des sites de son réseau d'agences commerciales, de ses centres logistiques et de ses bâtiments administratifs. Le Groupe a entrepris le recensement de l'évaluation des contrats de location sur un périmètre limité d'entités et entend déployer cette phase à l'ensemble des entités au cours de l'exercice.
- Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », qui définissent les règles de comptabilisation :
  - des effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie ;
  - des paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale ;
  - des changements des termes et conditions d'une transaction dont le paiement fondé sur des actions modifierait sa qualification d'actions réglées en trésorerie à actions réglées en instruments de capitaux propres.

Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une application anticipée est autorisée.

- L'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée », publiée le 8 décembre 2016, précise le taux de change à utiliser pour la comptabilisation initiale de l'actif, la charge ou le produit connexe quand une entité a reçu un paiement ou émis un règlement d'avance dans une monnaie étrangère. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le 7 juin 2017, le Comité d'Interprétation de la Fondation IFRS a publié l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ». Cette interprétation clarifie l'application d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Elle précise particulièrement :
  - si le traitement de l'incertitude fiscale doit s'effectuer de façon globale ou séparée ;
  - les hypothèses à retenir relatives à l'examen des traitements fiscaux par les administrations fiscales ;
  - comment une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases d'imposition, les déficits reportables, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'imposition ;
  - qu'une entité doit réévaluer ses jugements et ses estimations en cas de changement dans les faits et circonstances.

IFRIC 23 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec une application anticipée possible.

## 4. | INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique selon l'organisation interne du Groupe.

Selon cette organisation, les secteurs opérationnels présentés sont les suivants : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique.

Le reporting financier du Groupe est revu mensuellement par le Directeur Général agissant en tant que principal décideur opérationnel.

### Informations par secteur géographique pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016

2017 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
<b>Trimestre clos le 30 septembre</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 752,5	1 152,2	334,1	3 238,8	-	3 238,8
EBITA ..... (1)	91,8	49,2	4,2	145,3	(5,5)	139,8
<b>2016 (en millions d'euros)</b>						
<b>Trimestre clos le 30 septembre</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 687,7	1 171,8	334,5	3 193,9	-	3 193,9
EBITA ..... (1)	83,0	46,1	3,3	132,5	(7,6)	124,9
<b>2017 (en millions d'euros)</b>						
<b>Période close le 30 septembre</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe.....	5 379,6	3 553,5	971,6	9 904,7	-	9 904,7
EBITA ..... (1)	305,0	132,3	5,7	443,1	(11,2)	431,8
Dépréciation du goodwill.....	(12,8)	-	-	(12,8)	-	(12,8)
<b>Au 30 septembre</b>						
Besoin en fonds de roulement .....	798,9	690,6	189,9	1 679,4	(20,1)	1 659,3
Goodwill .....	2 502,9	1 405,9	188,9	4 097,8	-	4 097,8
<b>2016 (en millions d'euros)</b>						
<b>Période close le 30 septembre</b>						
Chiffre d'affaires hors groupe.....	5 329,1	3 408,2	967,1	9 704,4	-	9 704,4
EBITA ..... (1)	278,3	119,2	10,8	408,4	(22,7)	385,8
<b>Au 31 décembre</b>						
Besoin en fonds de roulement .....	613,3	645,6	146,1	1 405,0	(18,6)	1 386,4
Goodwill .....	2 547,0	1 535,4	217,9	4 300,2	-	4 300,2

(1) L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

	Trimestre clos le 30 septembre		Période close le 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
(en millions d'euros)				
<b>EBITA</b> .....	<b>139,8</b>	<b>124,9</b>	<b>431,8</b>	<b>385,8</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises .....	(4,6)	(4,5)	(14,3)	(13,7)
Autres produits et autres charges .....	(6,6)	(12,9)	(56,5)	(44,9)
Charges financières (nettes) .....	(27,5)	(37,2)	(90,8)	(114,1)
<b>Résultat net avant impôt</b> .....	<b>101,1</b>	<b>70,2</b>	<b>270,2</b>	<b>213,0</b>

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016
(en millions d'euros)		
Besoin en fonds de roulement .....	1 659,3	1 386,4
Goodwill .....	4 097,8	4 300,2
<b>Total des actifs et passifs alloués</b> .....	<b>5 757,1</b>	<b>5 686,6</b>
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement .....	2 684,8	2 868,5
Intérêts courus à recevoir .....	1,8	0,9
Autres actifs non courants .....	1 371,6	1 433,6
Actifs d'impôt différé .....	91,5	128,4
Créances d'impôt courant .....	18,8	23,5
Actifs destinés à être cédés .....	-	0,3
Instruments dérivés .....	25,0	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	396,6	619,3
<b>Total des actifs du Groupe</b> .....	<b>10 347,2</b>	<b>10 761,6</b>

## 5. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

	Période close le 30 septembre	
	2017	2016
(en millions d'euros)		
Charges de personnel .....	1 223,6	1 192,6
Charges d'occupation des locaux .....	205,2	202,1
Autres charges externes .....	473,7	462,5
Amortissements .....	74,0	71,5
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises .....	14,3	13,7
Créances irrécouvrables .....	18,4	25,1
<b>Total des frais administratifs et commerciaux</b> .....	<b>2 009,2</b>	<b>1 967,5</b>

## 6. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

(en millions d'euros)	Période close le 30 septembre	
	2017	2016
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles .....	0,6	0,7
Reprise de dépréciation d'immobilisations .....	-	0,1
Reprise de provisions non utilisées .....	0,3	0,8
Gains sur compléments de prix .....	1,9	0,3
Autres produits opérationnels .....	1,5	0,1
<b>Total des autres produits .....</b>	<b>4,3</b>	<b>2,0</b>
Charges de restructuration .....	(20,5)	(32,4)
Fermeture de l'activité pétrolière et gazière en Thaïlande.....	(8,9)	-
Perte de cession de l'activité pétrolière et gazière à Singapour.....	(11,3)	-
Moins-values de cession d'immobilisations .....	(2,3)	(4,0)
Dépréciation du <i>goodwill</i> .....	(12,8)	-
Frais connexes aux acquisitions dans le cadre des regroupements d'entreprises .....	(0,2)	(1,0)
Pertes sur compléments de prix .....	-	(2,5)
Autres charges opérationnelles .....	(4,8)	(7,0)
<b>Total des autres charges .....</b>	<b>(60,7)</b>	<b>(46,9)</b>

- (1) Dont 2,2 millions d'euros pour la période close le 30 septembre 2017 liés aux départs de personnel occupant des fonctions de direction du Groupe (11,1 millions d'euros pour la période close le 30 septembre 2016)
- (2) Fermeture de l'activité pétrolière et gazière en Thaïlande consécutivement au déclin du marché. Les coûts de liquidation concernent essentiellement des dépréciations d'actifs (incluant le *goodwill*).
- (3) Le 25 mai 2017, le Groupe a conclu la vente de Lenn International Pte Ltd, un distributeur de câbles basé à Singapour, pour un montant de 3,5 millions d'euros. Une perte de cession d'un montant de 11,3 millions d'euros a été constatée au 30 septembre 2017.
- (4) Dépréciation du *goodwill* de la Finlande (voir note 7)

## 7. | DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Le *goodwill* est soumis à un test de dépréciation annuellement (au 31 décembre) et lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue. Le Groupe utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour calculer la valeur d'utilité du *goodwill* et des actifs à durée de vie indéfinie.

Lors de la revue des indicateurs de dépréciation, le Groupe examine le niveau réel de performance des unités génératrices de trésorerie (UGT) par rapport au budget de l'année en cours. Tout écart avec la performance attendue est analysé et les projections de flux de trésorerie sont mises à jour si nécessaire.

En conséquence, le Groupe a constaté, pour la période close le 30 septembre 2017, une dépréciation du *goodwill* d'un montant de 12,8 millions d'euros concernant la Finlande (voir note 6). La performance opérationnelle de la Finlande étant en dessous des objectifs budgétaires, le management a revu ses hypothèses de flux de trésorerie attendus. Les autres hypothèses clés, incluant le taux de croissance à long terme, le coût pondéré du capital et la marge d'EBITA sur la valeur terminale sont restées inchangées par rapport au test effectué au 31 décembre 2016. Le calcul de la valeur d'utilité est particulièrement sensible aux hypothèses du taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini. Une dégradation de 50 points de base de l'un de ces paramètres se serait traduite par une dégradation complémentaire comprise entre 5 millions d'euros et 11 millions d'euros.

## 8. | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en millions d'euros)

	Période close le 30 septembre	
	2017	2016
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie .....	-	0,2
Produits d'intérêts sur les créances et prêts .....	1,0	1,2
<b>Total des produits financiers</b> .....	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti).....	(71,5)	(85,1)
Produits (charges) d'intérêt sur les dérivés de taux d'intérêt.....	2,6	(0,1)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat .....	0,6	4,8
<b>Coût de l'endettement financier</b> .....	<b>(68,3)</b>	<b>(80,5)</b>
<b>Frais financiers liés aux opérations de remboursement</b> .....	<b>(6,3)</b> <sup>(1)</sup>	<b>(17,1)</b> <sup>(2)</sup>
Gain / (perte) de change .....	(24,1)	(2,0)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat ...	25,8	3,1
Résultat de change net.....	1,7	1,0
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel .....	(7,1)	(8,2)
Charges financières diverses .....	(11,8)	(10,8)
<b>Autres charges financières</b> .....	<b>(17,2)</b>	<b>(17,9)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(90,8)</b>	<b>(114,1)</b>

(1) Relatifs au remboursement anticipé des obligations de 330 millions de dollars américains à échéance 2020 (voir note 14.1.1)

(2) Relatifs (i) au remboursement anticipé des obligations de 650 millions d'euros à échéance 2020 pour un montant de 10,0 millions d'euros et (ii) au remboursement partiel anticipé des obligations de 500 millions de dollars américains à échéance 2020 pour un montant de 7,1 millions d'euros

## 9. | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée sur la base du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total de l'exercice, c'est-à-dire en appliquant au résultat avant impôt de la période intermédiaire le taux effectif moyen attendu pour l'exercice 2017. Le taux effectif d'impôt, pour la période close le 30 septembre 2017, s'établit à 39,5% comparé à 37,4% pour la période close le 30 septembre 2016.

## 10. | DIVIDENDES

L'Assemblée générale du 23 mai 2017 a approuvé la distribution en numéraire d'un dividende de 0,40 euro par action. Les dividendes ont été payés le 7 juillet 2017.

	Période close le 30 septembre	
	2017	2016
Dividende par action attribué aux actions ordinaires.....	0,40 €	0,40 €
<b>Dividendes versés en numéraire (en millions d'euros)</b> .....	<b>120,8</b>	<b>120,3</b>

## 11. | RÉSULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Période close le 30 septembre	
	2017	2016
<b>Résultat net revenant aux actionnaires de la Société</b> (en millions d'euros) .....	<b>164,6</b>	<b>134,5</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers) .....	301 748	300 628
Actions potentielles non dilutives (en milliers) .....	739	704
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles non dilutives</b> (en milliers) .....	<b>302 488</b>	<b>301 332</b>
<b>Résultat net par action</b> (en euros) .....	<b>0,54</b>	<b>0,45</b>
Actions potentielles dilutives (en milliers) .....	427	624
- dont options de souscription d'actions (en milliers) .....	-	82
- dont actions attribuées gratuitement (en milliers) .....	427	542
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles dilutives</b> (en milliers) .....	<b>302 915</b>	<b>301 955</b>
<b>Résultat net dilué par action</b> (en euros) .....	<b>0,54</b>	<b>0,45</b>

(1) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions attribuées gratuitement dont l'attribution est soumise à des conditions de performance ou de marché non encore réalisées à la date de clôture.

## 12. | PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le 23 mai 2017, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants pour un nombre maximum de 1 873 975 actions. Au titre de ces plans, les bénéficiaires, selon leur pays de résidence, sont éligibles à recevoir des actions Rexel à l'issue d'une période de :

- trois ans (24 mai 2020), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (24 mai 2022) dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 3+2 »,
- quatre ans (24 mai 2021), ces actions étant alors cessibles immédiatement après leur remise aux bénéficiaires dans le cadre d'un plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence, de performance et de marché telles que présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'acquisition	Présence au 3ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Présence au 4ème anniversaire de la mise en place du plan et conditions basées sur :	Total
	(i) moyenne de la variation de l'EBITA en volume entre 2016 et 2019, (ii) la croissance organique moyenne du chiffre d'affaires entre 2016 et 2019 (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA entre 2017 et 2019, (iv) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.		
Plan	3+2	4+0	
Date de livraison des actions du plan	24 mai 2020	24 mai 2021	
Juste valeur des actions à la date d'octroi du 23 mai 2017	12,75	12,34	<b>12,48</b>
<b>Nombre maximum d'actions attribuées au 23 mai 2017</b>	<b>643 200</b>	<b>1 230 775</b>	<b>1 873 975</b>

La juste valeur des actions attribuées a été déterminée selon un modèle de Monte-Carlo, qui simule l'évolution du cours de bourse de Rexel et des sociétés de l'échantillon au terme de la période d'acquisition de trois ou quatre ans. L'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires a été déduit de la juste valeur.

## 13. | AVANTAGES DU PERSONNEL

Au 30 septembre 2017, l'évaluation des régimes à prestations définies les plus importants ont été actualisés. Ils concernent les plans de retraite au Canada, en Suisse et au Royaume-Uni. Les écarts actuariels ont été estimés sur la base d'une analyse de la sensibilité des taux d'actualisation et des écarts entre le rendement réel et prévisionnel des fonds investis dans les plans de retraite.

Pour la période close le 30 septembre 2017, les pertes actuarielles nettes avant impôt constatés dans le résultat global pour un montant de 7,0 millions d'euros (pertes de 110,7 millions d'euros au titre de la période close le 30 septembre 2016). Cette perte résulte principalement de la baisse des taux d'actualisation au 30 septembre 2017 par rapport aux taux utilisés au 31 décembre 2016, partiellement compensée par la performance des fonds investis dans les plans de retraite en Suisse.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation des plans concernés :

<i>Taux d'actualisation (en %)</i>	Au 30 septembre 2017	Au 31 décembre 2016	Au 30 septembre 2016
Royaume-Uni	2,50	2,75	2,25
Canada	3,75	3,75	3,00
Suisse	0,50	0,50	0,25

En Suisse, le régime de retraite a été modifié pour réduire le facteur de conversion du capital d'épargne salariale en pension de retraite. La diminution du facteur de conversion a été partiellement compensée par une cotisation complémentaire de l'employeur aux fonds d'épargne salariale. Cette modification s'est traduite par une réduction du coût des services passés d'un montant de 3,0 millions d'euros (3,3 millions de francs suisses) au titre de la période close le 30 septembre 2017.

De surcroît, dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques, le Groupe a conclu un contrat d'assurance d'une durée de 5 ans pour financer les indemnités versées en cas d'invalidité, précédemment financées par le fonds de pension suisse. Ce contrat prévoit que la compagnie d'assurance versera les indemnités aux bénéficiaires du plan au nom du fonds de pension. En conséquence, un gain d'un montant de 3,9 millions d'euros a été constaté dans le résultat global au titre de la période close le 30 septembre 2017.

## 14. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 30 septembre 2017. L'endettement financier inclut les dettes auprès d'établissements financiers portant intérêt, les emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

### 14.1 | Endettement financier net

Au 30 septembre 2017, l'endettement financier net consolidé de Rexel s'élève à 2 353,3 millions d'euros et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 30 septembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations senior .....	-	1 459,2	1 459,2	-	1 480,9	1 480,9
Titrisation .....	307,5	660,3	967,8	367,9	718,2	1 086,0
Emprunts auprès des établissements de crédit .....	24,2	2,1	26,4	18,6	3,2	21,8
Billets de trésorerie .....	176,7	-	176,7	131,7	-	131,7
Concours bancaires et autres emprunts .....	144,5	-	144,5	84,5	-	84,5
Location financement .....	6,0	14,1	20,1	6,8	16,9	23,7
Intérêts courus .....	17,0	-	17,0	6,3	-	6,3
Coûts de transaction .....	(5,9)	(22,0)	(27,9)	(5,9)	(24,1)	(30,0)
<b>Total dettes financières et intérêts courus .....</b>	<b>670,1</b>	<b>2 113,7</b>	<b>2 783,8</b>	<b>610,0</b>	<b>2 195,1</b>	<b>2 805,1</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....			(396,6)			(619,3)
Intérêts courus à recevoir .....			(1,8)			(0,9)
Dérivés de couverture de la dette.....			(32,1)			(12,3)
<b>Endettement financier net</b>			<b>2 353,3</b>			<b>2 172,6</b>

(1) dont intérêts courus sur les obligations pour un montant de 13,8 millions d'euros au 30 septembre 2017 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2016)

(2) les dérivés de couverture de la dette incluent les instruments de taux désignés comme couverture de juste valeur et des dérivés de couverture de change adossés à la dette financière

#### 14.1.1 | Obligations

Au 30 septembre 2017, la valeur comptable des obligations se détaille comme suit :

	Au 30 septembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur (1)	Total
Obligations remboursables en 2020	-	-	-	-	US\$ 330,0	313,1	3,8	316,8
Obligations remboursables en 2022	EUR 500,0	500,0	10,2	510,2	EUR 500,0	500,0	14,1	514,1
Obligations remboursables en 2023	EUR 650,0	650,0	0,2	650,2	EUR 650,0	650,0	-	650,0
Obligations remboursables en 2024	EUR 300,0	300,0	(1,2)	298,8	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		1 450,0	9,2	1 459,2		1 463,1	17,9	1 480,9

(1) Ajustement reflétant les variations du taux d'intérêt sur une partie des obligations couvertes par des instruments dérivés de couverture de juste valeur (voir note 15)

#### Obligations de 300 millions d'euros remboursables en 2024

Le 13 mars 2017, Rexel a émis des obligations pour un montant de 300 millions d'euros à échéance 2024 portant intérêt à 2,625% par an.

Ces obligations sont de même rang que le Contrat de Crédit Senior et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2017. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2024 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 mars 2020 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 mars 2020, elles seront remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 mars 2020.....	101,313%
15 mars 2021.....	100,656%
15 mars 2022 et au-delà.....	100,000%

#### Remboursement des obligations de 330 millions de dollars remboursables en 2020

Le Groupe a utilisé les fonds provenant de cette émission obligataire pour rembourser par anticipation, le 16 juin 2017, le solde des obligations de 500 millions de dollars américains à échéance 2020, soit 330 millions de dollars américains. Le prix de remboursement s'établit à 102,625% de la valeur nominale des obligations, soit un montant de 302,3 millions d'euros. Une charge financière de 6,3 millions d'euros a été constatée et représente la prime de remboursement anticipé, les coûts de transaction non amortis et l'ajustement de la dette comptabilisé au titre des couvertures de juste valeur adossées aux obligations remboursées.

#### **14.1.2 | Programmes de cession de créances**

Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales, présentés dans le tableau ci-dessous, lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Les spécificités des programmes de cession de créances du Groupe varient selon les pays considérés. Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession. Ces créances sont cédées à des entités « *ad hoc* », fonctionnant sans aucune intervention des filiales. Les entités « *ad hoc* » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du *commercial paper* américain ou canadien, évalués par des agences de notation.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 30 septembre 2017, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites. Ces programmes sont permanents et ne subissent aucun effet de saisonnalité autre que celui relatif à l'activité courante.

Les principales informations de ces programmes de titrisation, incluant le programme hors bilan, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Encours maximum autorisé	Montant des créances cédées au 30 septembre 2017	Encours utilisé au 30 septembre 2017	Solde dû		Échéance
				au 30 septembre 2017	au 31 décembre 2016	
(en millions de devises)				(en millions d'euros)		
Europe - Australie	375,0 EUR	399,1 EUR	307,6 EUR	307,6	367,9	18/12/2017
Etats-Unis	515,0 US\$	651,7 US\$	494,5 US\$	418,9	441,9	20/12/2019
Canada	175,0 CAD	238,7 CAD	172,9 CAD	117,7	123,3	18/01/2019
Europe	354,0 EUR	461,9 EUR	314,2 EUR	314,2	350,6	20/11/2019
<b>TOTAL</b>				<b>1 158,4</b>	<b>1 283,7</b>	
<b>dont :</b>						
	- Dette enregistrée au bilan :			<b>967,8</b>	<b>1 086,0</b>	
	- Financement hors bilan : <sup>(1)</sup>			<b>190,6</b>	<b>197,8</b>	

<sup>(1)</sup> La valeur nette comptable des encaissements des clients reçus dans le cadre du contrat de service au titre des créances cédées et non encore transférés à l'acquéreur s'élève à 37,2 millions d'euros (37,4 millions d'euros au 31 décembre 2016) et sont comptabilisés en dettes financières

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Au 30 septembre 2017, l'encours maximum autorisé de ces programmes de titrisation s'élevait à 1 284,4 millions d'euros et était utilisé à hauteur de 1 158,4 millions d'euros.

### 14.1.3 | Billets de trésorerie

Rexel dispose d'un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros, dont l'échéance varie d'un à trois mois en fonction du type de billet de trésorerie émis, dans le but de diversifier le portefeuille d'investisseurs et d'optimiser les coûts de financement.

Au 30 septembre 2017, le montant des billets de trésorerie émis s'élève à 176,7 millions d'euros (131,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

## 14.2 | Variation de l'endettement net

Aux 30 septembre 2017 et 2016, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
<b>Au 1er janvier</b> .....	<b>2 172,6</b>	<b>2 198,7</b>
Emission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions.....	295,8	643,4
Remboursement d'obligations .....	(302,3)	(675,0)
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières .....	109,8	42,5
<b>Variation nette des lignes de crédit</b> .....	<b>103,3</b>	<b>10,9</b>
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation.....	(78,4)	(61,9)
Variation des dettes au titre des contrats de location-financement	(3,5)	(1,9)
<b>Variation nette des dettes financières</b> .....	<b>21,4</b>	<b>(52,9)</b>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	244,6	373,7
Effet de la variation des taux de change sur l'endettement net .....	(97,7)	(31,4)
Effet des acquisitions sur l'endettement brut.....	-	2,9
Amortissement des coûts de transaction.....	4,5	4,8
Frais financiers non récurrents liés aux opérations de refinancement.....	6,3	17,1
Autres variations .....	1,5	(2,0)
<b>Au 30 septembre</b> .....	<b>2 353,3</b>	<b>2 511,0</b>

### 14.3 | Risque de liquidité

La politique poursuivie par le Groupe pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer qu'il y aura un montant suffisant de liquidités pour payer les dettes à leur échéance. Le Groupe vise à maintenir le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que celui des facilités de crédit disponibles, à un montant qui couvre les décaissements relatifs aux dettes financières à un horizon de 12 mois.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 30 septembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
<b>Echéances :</b>		
Un an .....	676,0	615,9
Deux ans .....	123,8	8,5
Trois ans .....	545,9	722,3
Quatre ans .....	2,0	318,9
Cinq ans .....	511,2	0,8
Au-delà.....	952,8	1 168,7
<b>Sous-total dette financière avant coûts de transaction .....</b>	<b>2 811,7</b>	<b>2 835,1</b>
Coûts de transaction .....	(27,9)	(30,0)
<b>Dette financière brute .....</b>	<b>2 783,8</b>	<b>2 805,1</b>

Les obligations de 500 millions d'euros émises en mai 2015 arrivent à échéance en juin 2022, celles de 650 millions d'euros émises en mai 2016 arrivent à échéance en juin 2023 et celles de 300 millions d'euros émises en mars 2017 arrivent à échéance en juin 2024.

En octobre 2016, Rexel a prorogé la date d'échéance du contrat de Crédit Senior d'un an la portant à novembre 2021. Le contrat de Crédit Senior offre une ligne de crédit multidevises renouvelable d'un montant total de 982,0 millions d'euros, qui peut également être utilisée au moyen de tirages au jour le jour jusqu'à hauteur d'un montant de 157,5 millions d'euros. Au 30 septembre 2017, ces lignes de crédit ne sont pas utilisées.

Une ligne bilatérale de 45 millions d'euros a été renouvelée le 3 juillet 2017 et arrive à échéance le 12 novembre 2021. La ligne de crédit de 40 millions de dollars américains avec Wells Fargo Bank International a été renouvelée le 27 juin 2017 et arrive à échéance le 26 juin 2020. Au 30 septembre 2017, ces deux lignes de crédit ne sont pas utilisées.

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2017 et 2019. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette (billets de trésorerie) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient en être affectées.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 017,1 millions d'euros au 30 septembre 2017 (2 179,0 millions d'euros au 31 décembre 2016) et sont exigibles à moins d'un an.

Au 30 septembre 2017, le montant des liquidités du Groupe s'élève à 1 136,2 millions d'euros (1 467,9 millions d'euros au 31 décembre 2016) représentant un excédent de 460,2 millions d'euros comparé au montant de 676,0 millions d'euros de dettes exigibles à l'horizon de 12 mois.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 30 septembre 2017</b>	<b>Au 31 décembre 2016</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	396,6	619,3
Concours bancaires.....	(144,5)	(84,5)
Billets de trésorerie.....	(176,7)	(131,7)
Contrat de crédit senior non tiré.....	982,0	982,0
Lignes bilatérales.....	78,9	82,9
<b>Liquidité.....</b>	<b>1 136,2</b>	<b>1 467,9</b>

## 15. | JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 30 septembre 2017, le Groupe détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

	Au 30 septembre 2017		Au 31 décembre 2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Hierarchie IFRS13
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers</b>					
Instrument dérivé dans une relation de couverture .....	13,2	13,2	16,2	16,2	Niveau 2
Autres instruments dérivés .....	25,0	25,0	0,3	0,3	Niveau 2
<b>Passifs financiers</b>					
Obligations senior .....	1 459,2	1 503,8	1 480,9	1 525,5	Niveau 1
Instrument dérivé dans une relation de couverture .....	1,5	1,5	0,5	0,5	Niveau 2
Autres instruments dérivés .....	2,5	2,5	6,8	6,8	Niveau 2

### Hierarchie IFRS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est soit reconnue, soit donnée en information sont classés dans des catégories selon une hiérarchie de juste valeur, telle qu'elle est décrite ci-dessous, fondée sur la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, est observable directement ou indirectement)
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée au niveau le plus fin, qui est significative pour la détermination de la juste valeur, n'est pas observable)

### Techniques d'évaluation

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables. Le Groupe intègre également le risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs ou le risque propre du Groupe pour les instruments dérivés passifs.

## 16. | SAISONNALITÉ

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont les plus élevés au quatrième trimestre tandis qu'ils sont relativement plus faibles sur les trois premiers trimestres, en raison d'un besoin en fonds de roulement plus élevé au cours de ces périodes.

## 17. | LITIGES ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

### Plainte de l'ACCC (Australie)

Le 3 décembre 2014, la Commission de la Concurrence et de la Consommation Australienne (ACCC) a entamé des procédures auprès de la Cour Fédérale d'Australie (« *Federal Court of Australia* ») envers plusieurs parties, incluant la filiale australienne du Groupe (Rexel Electrical Supplies PTY Ltd). Les procédures ont été lancées à l'encontre de cinq sociétés, six personnes physiques et un syndicat professionnel pour entente illicite présumée et comportement anti-concurrentiel dans la fourniture et l'achat de câbles électriques en Australie. La dernière audience s'est tenue le 12 février 2016. Le jugement a été rendu le 9 mars 2017 et a débouté ACCC de l'ensemble de ses demandes. Consécutivement à cette décision, ACCC a envoyé une lettre à Rexel en mars 2017 pour l'informer qu'elle n'interjettera pas appel de cette décision. Ce dossier est donc clos.

## 18. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs au 30 septembre 2017 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de Rexel.